

## NEWSLETTER



Recevoir du HTML?

Moins de prison - Brèves

10-07-2006

***Dedans dehors*, n°56, juillet-août 2006, p.8.**

### **45 jours pour deux rétroviseurs**

« *La prison doit être réservée aux faits les plus graves, ceux qui portent atteinte à la personne, ceux qui mettent en péril le pacte social* ». Ce principe, énoncé par le garde des Sceaux lors de sa visite de la prison de Chartres (Eure-et-Loir) le 14 avril 2006, n'a pas été entendu par les magistrats du tribunal de Cherbourg (Manche). Le 22 juin 2006, ils ont condamné en comparution immédiate un homme coupable d'avoir, la veille, cassé les rétroviseurs de deux voitures. Interpellé par la brigade anti-criminalité, il avait été placé en garde à vue, puis, sur décision du juge des libertés et de la détention, sous mandat de dépôt. (***Ouest-France***)